

# Bulletin MUNICIPAL



Les actualités à Portneuf-sur-Mer

MAI 2016

## Camp de jour à Portneuf-sur-Mer : les inscriptions débuteront bien- tôt!

Après le succès qu'a connu le Camp de jour 2015, le conseil municipal de Portneuf-sur-Mer a autorisé la tenue d'un camp de jour pour la saison estivale 2016. À la différence de 2015 où le camp s'était déroulé sur 4 semaines, l'édition 2016 aura une durée de 6 semaines et débutera le lundi 27 juin 2016 à raison de 4 jours par semaine (du lundi au jeudi).

C'est donc une invitation aux parents qui désirent inscrire leurs enfants à se présenter les 24 et 25 mai prochain entre 18h et 20h à l'édifice municipal au 170, rue Principale à Portneuf-sur-Mer.

L'objectif est de 15 inscriptions et le coût est de 150\$ par enfant inscrit.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Cathy Thibeault, agente de développement  
Municipalité de Portneuf-sur-Mer  
418-238-2642 poste 226  
[developpement3@videotron.ca](mailto:developpement3@videotron.ca)



## Balayage des rues municipales

Comme vous l'avez peut-être déjà remarqué, le balayage des rues autres que la Principale est presque maintenant complété.

En ce qui concerne celui de la rue Principale, qui est sous la responsabilité du ministère des Transports, il sera complété dans la deuxième moitié du mois de mai.

### Conseil municipal

Maire  
Gontran Tremblay

Conseillère no. 1  
Hélène Tremblay

Conseillère no. 2  
Nady Sirois

Conseiller no. 3  
Roberto Emond

Conseiller no. 4  
Michel Chamberland

Conseiller no. 5  
Yvan Maltais

Conseiller no. 6  
Louis Emond

### Activités à venir

- 8 mai : dîner de la Fête des mères à l'Accueil
- 10 et 11 mai : Rinçage du réseau d'aqueduc
- 12 mai : collecte des résidus verts
- 20 mai : bingo de cadeaux au gymnase
- 24 et 25 mai : inscriptions pour le camp de jour
- 26 mai : cueillette de bouteilles de la Fabrique
- 30 mai : collecte des encombrants



## Dîner de la Fête des mères

À l'occasion de la Fête des mères le 8 mai prochain, le Conseil 9858 des Chevaliers de Colomb de Portneuf-sur-Mer vous invite à un dîner à la salle de l'Accueil située au 456, rue Principale.

Le coût est de 9\$ pour les adultes, de 5\$ pour les 12 ans et plus et c'est gratuit pour les enfants.

Cette année, nous avons pensé à innover en soulignant, par la même occasion, la Fête des pères! Nous vous attendons en grand nombre à compter de 11 heures.

Bienvenue à toutes et à tous!



## de cadeaux

**Vendredi le 20 mai à 19h**

**Au gymnase de l'école Mgr-Bouchard**

**Coût : 10\$/carnet**

**Apportez vos marqueurs!**

**Merci de venir nous encourager!**

## Cueillette de bouteilles de la Fabrique

Suite au souper de fruits de mer de la Fabrique le 16 avril dernier, cette dernière tient à remercier tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à cette activité. Ce fût un succès puisque le souper aura permis d'amasser la jolie somme de 5 500\$.

À surveiller prochainement, la cueillette habituelle de bouteilles et de cannettes, le jeudi 26 mai à partir de 16h30 au profit de la Fabrique.

Si vous prévoyez vous absenter, vous pouvez laisser vos bouteilles à l'extérieur près de la maison ou téléphonez à Monique au 418-238-5551.

Merci d'encourager la Fabrique!



## Info-biblio

Heures d'ouverture

Dimanche de 14h30 à 16h30

Lundi de 18h30 à 20h

Judi de 13h30 à 14h30 et de 19h à 20h

\*La bibliothèque sera fermée le dimanche 22 mai ainsi que le lundi 23 mai en raison du congé de la fête des Patriotes.

## À surveiller

Des nouveautés sont disponibles avec la nouvelle rotation en provenance du Réseau depuis le début du mois d'avril. De nouveaux achats ont également été faits.

Venez nous voir et faire vos suggestions! Visitez également notre page Facebook!

## Les échos du Conseil

Les séances du conseil municipal se tiennent chaque deuxième mercredi du mois à 19h sauf exception.

Les procès-verbaux relatifs aux séances sont disponibles après approbation sur le site web de la Municipalité au [www.portneuf-sur-mer.ca](http://www.portneuf-sur-mer.ca). L'ordre du jour est disponible après le caucus du Conseil soit le mardi précédent la séance sur le site web de la Municipalité. Il est également affiché au bureau municipal et au bureau de poste.

### Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Le vendredi de 9h à 12h

Journée nationale des patriotes le 23 mai : bureau municipal fermé

Voici quelques sujets qui ont fait l'objet de discussions et de décisions lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal qui s'est déroulée le 13 avril dernier.

#### Nomination d'un maire suppléant

Madame Hélène Tremblay, conseillère au siège no.1 a été nommée à titre de maire suppléant pour les six prochains mois. Le rôle du maire suppléant est le suivant : en l'absence du maire, en cas d'empêchement d'agir du maire ou pendant une vacance à cette charge, le maire suppléant remplit les fonctions du maire.

#### Marina 2016 : les activités débuteront bientôt !

Le conseil municipal a autorisé la Société de développement de Portneuf-sur-Mer à poursuivre les activités de restauration et de bar à la Marina pour la saison estivale 2016.

#### Le kiosque local d'information devient le bureau d'accueil touristique de Portneuf-sur-Mer

Notre kiosque local d'information est maintenant officiellement reconnu par le ministère du Tourisme et fait partie du Réseau de l'ATR. Il porte désormais le nom de : Bureau d'accueil touristique de Portneuf-sur-Mer. Au cours des prochaines semaines, vous verrez apparaître le point d'interrogation sur fond bleu qui indiquera aux touristes et aux visiteurs de passage dans notre municipalité où se rendre pour obtenir l'information nécessaire à leur séjour parmi nous. Aussi, la location de canots pour effectuer une descente sur la rivière Portneuf sera disponible encore cette année au coût de 20\$ par jour (incluant les pagaies et les vestes de sauvetage). Le service de navette, offert gracieusement par Innergex, sera lui-aussi de retour. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec les employés du bureau d'accueil touristique (en saison) au : 581-323-1050 ou avec madame Cathy Thibeault, agente de développement, au 418-238-2642 poste 226 ou à l'adresse : [developpement3@videotron.ca](mailto:developpement3@videotron.ca)

#### Rétrocession de la rue Principale par le ministère des Transports

Lors de la séance ordinaire, le maire, monsieur Gontran Tremblay a fait un suivi du dossier de la rétrocession de la rue Principale par le MTQ qui est prévue en juin 2016. Le 6 avril dernier, le maire a rencontré le sous-ministre adjoint des Transports, monsieur André Caron ainsi que madame Julie Samuelsen, attachée politique, au bureau du MTQ à Québec. Cette rencontre avait pour but de poursuivre les démarches afin que le MTQ conserve la gestion et l'entretien de la rue Principale. De plus, il a rencontré le député de René-Lévesque, monsieur Martin Ouellet le 11 avril dernier à Portneuf-sur-Mer afin de lui faire un bilan de la situation et lui demander son aide et son appui dans ce dossier d'une grande importance pour la Municipalité.

En terminant, veuillez noter que toutes les décisions prises lors de la séance publique du 13 avril 2016 seront disponibles sur le site Internet de la Municipalité après l'adoption du procès-verbal qui se fera lors de la séance du 11 mai prochain.



## Cours de tennis à Portneuf-sur-Mer

Il y aura possibilité de cours de tennis pour les résidents et résidentes de Portneuf-sur-Mer (débutant,

intermédiaire et avancé) cet été à Portneuf-sur-Mer. Les cours débuteraient le 21 juin pour se terminer le 21 juillet à raison de deux soirs par semaine (mardi et jeudi) et seraient dispensés par monsieur Gérald Tremblay. Les cours sont offerts gratuitement aux gens de tous âges (idéalement parent-enfant). Il suffit de posséder une raquette.

Communiquez avec madame Cathy Thibeault, agente de développement au 418-238-2642, poste 226, afin de laisser vos coordonnées et ainsi manifester votre intérêt.



# Collecte des encombrants et des résidus verts à Portneuf-sur-Mer

## Les encombrants

Les résidents de Portneuf-sur-Mer pourront se départir des objets volumineux qui ne sont pas ramassés lors de la collecte régulière des ordures ménagères lors de la collecte des encombrants qui aura lieu selon l'horaire suivant : **le 30 mai (avant 6 h le matin et au plus tôt 48 heures avant la collecte).**

La collecte des encombrants s'adresse aux usagers du secteur résidentiel et commercial et pour une limite de 3 m<sup>3</sup> seulement. Par ailleurs, aucune ordures ménagères ne doit être déposée à la rue pendant celle-ci.

Les « encombrants » sont des matières résiduelles d'origine domestique qui ne peuvent être déposées dans le bac vert en raison de leur grosseur, notamment les meubles, les appareils électroménagers, réservoirs d'eau chaude, matelas, portes et fenêtres, accessoires de jardin ainsi que les douches, lavabos, cuvettes, tapis et couvre-planchers (roulés), filtres et pompes de piscine, toiles de plastique (roulées).

Il est à noter que les débris de construction, rénovation et démolition ainsi que les matériaux d'excavation en vrac (ex. : brique, asphalté, etc.) ne seront pas ramassés lors de cette collecte. Ces matières doivent plutôt être déposées aux écocentres de Portneuf-sur-Mer, Sacré-Cœur ou des Bergeronnes.

Quant aux résidus dangereux (ex. : contenants de peinture et d'huile, pesticides, piles, etc.) et produits électroniques (ex. : téléviseurs, ordinateurs, etc.), ils doivent être apportés aux écocentres ou aux dépôts accessibles dans chacune des municipalités.

## Les résidus verts

En ce qui concerne la collecte des résidus verts, celle-ci se déroulera **jeudi le 12 mai prochain** et sera effectuée par des employés des travaux publics. Cette collecte a pour but d'augmenter la récupération des matières organiques, qui seront ramassées afin d'être compostées plutôt que d'être enfouies.

Les feuilles, l'herbe et les résidus de jardin doivent être placés dans des contenants à ordures (des poubelles ou des bacs verts), dans des boîtes de carton ou, en dernier recours, dans des sacs non retournables alors que les branches doivent être liées en paquets pour éviter leur éparpillement. Notez que les usagers commercial, institutionnel et industriel sont également invités à participer à la collecte des résidus verts.



## Les travaux publics en bref

### Abris temporaires

Le 15 mai de chaque année, tout garage de toile ou autres abris temporaires doivent être démontés.

Aucune structure ne doit rester sur le terrain. Après le 15 de mai, des vérifications seront faites et les propriétaires qui n'auront pas nettoyé leur terrain seront avisés par lettre et ces derniers, tel que stipulé aux règlements d'urbanisme et aux règlements harmonisés, s'exposeront à des amendes.

### Vente itinérante

En fonction des règlements harmonisés, la vente itinérante (colportage) est interdite. Si vous êtes témoin d'une telle pratique dans la municipalité, rapportez le tout à monsieur Patrice Tremblay, inspecteur municipal au 418-238-2642, poste 223, 418-587-0336 ou 418-238-2795.

### Chats errants

Nous tenons à sensibiliser les personnes qui ont pour habitude de nourrir les chats errants (sauvages). Nourrir ces chats a pour effet d'augmenter la prolifération de l'espèce et de causer des désagréments dans le voisinage. De plus, ces animaux sont souvent porteurs de maladies transmissibles à des animaux de compagnie ainsi qu'à l'humain. Aussi, nous tenons à vous rappeler que le nombre maximal d'animal de compagnie que vous pouvez posséder et prescrit par règlement est de trois (3).

### Risque de gèle de l'eau potable inexistant

Nous désirons vous aviser les personnes qui laissent couler l'eau dans leur résidence, qu'elles doivent cesser cette pratique qui consiste à laisser couler les robinets et autres car à partir du 1<sup>er</sup> mai le risque de gèle est inexistant et que laisser couler l'eau peut entraîner une pénurie.

### Rinçage du réseau d'aqueduc

Il y aura un rinçage du réseau d'aqueduc les 10 et 11 mai prochains. Durant les travaux l'eau peut devenir colorée. Soyez donc prévoyant et évitez de faire du lavage pendant cette période.



## OUVERTURE ESTIVALE DES ÉCOCENTRES

Les écocentres de la MRC sont maintenant ouverts, selon l'horaire suivant :

Écocentre	Jour	Heures d'ouverture
Portneuf-sur-Mer	mercredi au vendredi	9 h00 à 17 h00
	samedi et dimanche	13 h30 à 17 h00
Bergeronnes (maintenant ouvert au commercial)	mardi, mercredi et samedi	11 h à 16 h00
Sacré-Coeur (charge max. maximale de poids de 4 mètres cubes (4 m <sup>3</sup> ))	vendredi et samedi	9 h à 12 h 13 h à 16 h

Le tri des matières apportées aux écocentres est obligatoire.

Les catégories de matières acceptées sont les suivantes :

- ✓ Les **matériaux de construction** (gypse, isolant, fenêtre, mélangés) et les **objets volumineux** en surplus de la collecte des encombrants (**meubles, électroménagers et accessoires** fonctionnels ou non);
- ✓ Le **bois** (séparé entre le **bois imprégné** [peint, teint ou aggloméré] et le **bois sain** (non imprégné));
- ✓ Le **métal**;
- ✓ Les **agrégats** (béton, brique, asphalte);
- ✓ tout **matériel électronique désuet** ou **résidus domestiques dangereux** (RDD);
- ✓ les **résidus verts** en surplus de ceux qui seront ramassés dans le cadre de la collecte de votre municipalité;
- ✓ toute matière de **plastique** non acceptée dans la collecte de recyclage;
- ✓ tout surplus de **matières recyclables** qui n'entre pas dans votre bac de recyclage.

**Cependant, les ordures ménagères sont refusées. Les citoyens doivent en disposer avec la collecte régulière.**

Pour de l'information ainsi que des trucs et astuces :

- la ligne Info-collecte au 418 514-8254;
- le site Web de la MRC [www.mrchcn.qc.ca](http://www.mrchcn.qc.ca).

### ACCÈS AUX ÉCOCENTRES

#### Citoyens :

Accès illimité et sans frais en produisant une preuve du permis de construction.

#### Commerçants (excluant les entrepreneurs) :

Accès sans frais pour la première de ces limites :  
→ 5 visites ou  
→ 10 m<sup>3</sup>

Apporter vos matières aux écocentres c'est payant. Il en coûte plus de 220 \$/T pour gérer ces matières dans les ordures, alors qu'aux écocentres il en coûte moins de 140 \$/T.

Le recyclage ne coûte que 46 \$ par tonne!

## CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PGMR « Soyez acteur de vos déchets »

Conformément à la loi, la MRC de La Haute-Côte-Nord tiendra deux séances de consultation publique dans le cadre de la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles, lequel doit répondre aux objectifs du Plan d'action 2011-2015. Celles-ci auront lieu :

- le mercredi 11 mai 2016, à 19 h, au bureau municipal des Bergeronnes;
- le mercredi 25 mai 2016, à 19 h, au bureau municipal de Forestville.

Ainsi, tous les citoyens de La Haute-Côte-Nord sont invités à prendre part à l'élaboration de la stratégie des cinq prochaines années en émettant un commentaire verbal ou écrit lors de l'une des deux séances publiques et ou déposant un court mémoire avant ou lors de la consultation publique.

Les décisions importantes qui doivent être prises portent sur :

- l'obligation de traiter la matière organique des ordures d'ici 2020;
- la diminution des coûts de traitement des matières résiduelles, soit par la réduction de l'enfouissement des ordures;
- l'augmentation du recyclage et la valorisation des autres types de matières résiduelles;
- l'optimisation des services aux usagers;

et ce, tout en développant des projets créateurs d'emplois.

Le projet de PGMR peut être consulté sur le site Internet de la MRC ([www.mrchcn.qc.ca](http://www.mrchcn.qc.ca)) ou à l'hôtel de ville de leur Municipalité.

## Fête nationale et fête des voisins 2016

c'est le 24 juin que ça se passe!

Surveillez le prochain bulletin municipal ainsi que la page Facebook pour connaître les détails!



# Offre d'emploi étudiant-été 2016

## Préposé(e) à l'accueil et à l'entretien du bureau d'accueil touristique de Portneuf-sur-Mer

Le bureau d'accueil touristique de Portneuf-sur-Mer anciennement connu sous le nom de Kiosque local d'information fait maintenant partie du Réseau de tourisme Côte-Nord-Manicouagan et sera identifié sous peu avec le symbole bien connu du point d'interrogation sur fond bleu.

Afin d'accueillir les visiteurs qui se rendront à Portneuf-sur-Mer au cours de la saison touristique 2016, la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est à la recherche d'un étudiant (e) pour combler un poste de préposé (e) afin d'accueillir les visiteurs et d'assurer l'entretien des lieux d'accueil.

Exigences :

- Être âgé(e) entre 15 et 30 ans, étudier à temps plein et prévoir retourner aux études lors de la prochaine année scolaire (2016-2017);
- Être résident(e) de Portneuf-sur-Mer;
- Être disponible pour travailler la fin de semaine;

Veuillez prendre note qu'une attestation de fréquentation scolaire pour la session automne 2016 sera exigée au candidat(e) embauché(e).

Le taux horaire est fixé à 10.75\$ et la durée de l'emploi est de 8 semaines.

Les personnes intéressées par cet emploi doivent faire parvenir leur curriculum vitae soit par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité de Portneuf-sur-Mer  
170, rue Principale  
Portneuf-sur-Mer (Québec)  
G0T 1P0

ou par courriel à : [portneuf-sur-mer@videotron.ca](mailto:portneuf-sur-mer@videotron.ca)

Les demandes d'emploi doivent nous être acheminées **AU PLUS TARD le vendredi 13 mai 2016 à midi.**

## Nous contacter

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des informations :

Municipalité de Portneuf-sur-Mer  
170, rue Principale  
Portneuf-sur-Mer (Québec)  
G0T 1P0  
418 238-2642

[portneuf-sur-mer@videotron.ca](mailto:portneuf-sur-mer@videotron.ca)

Visitez notre site web :

[www.portneuf-sur-mer.ca](http://www.portneuf-sur-mer.ca)

Ou suivez-nous sur notre page Facebook



## Répertoire

BUREAU MUNICIPAL :	418-238-2642
TÉLÉCOPIEUR :	418-238-5319
GARAGE MUNICIPAL :	418-238-2622
INSPECTEUR MUNICIPAL :	418-238-2795 418-587-0336
CHALET DES SPORTS :	418-238-2158
SALLE DE QUILLES :	418-238-2095
L'ACCUEIL :	418-238-2994
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :	418-238-5303
SÛRETÉ DU QUÉBEC :	418-587-2238
SALLE MUNICIPALE :	418-238-5402
KIOSQUE D'INFORMATION :	581-323-1050
MARINA :	418-238-2040
PROBLÈMES IMPORTANTS :	418-238-2795 418-587-0336
SÉCURITÉ CIVILE :	418-295-4903
CROIX ROUGE :	1-877-362-2433

Site Web : <http://portneuf-sur-mer.ca>  
Courriel : [portneuf-sur-mer@videotron.ca](mailto:portneuf-sur-mer@videotron.ca)

**911**  
**URGENCES**  
police – incendie ambulance